

*Deuxième partie. — Autres questions examinées
par le Conseil de sécurité*

**ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES À L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES¹⁰⁶**

Demande d'admission de Sainte-Lucie

Décisions

A sa 2166^e séance, le 12 septembre 1979, le Conseil, après avoir adopté son ordre du jour, a décidé, conformément à l'article 59 du règlement intérieur provisoire, de renvoyer au Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport, la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par Sainte-Lucie¹⁰⁷.

A sa 2167^e séance, le 12 septembre 1979, le Conseil a décidé d'inviter les représentants de la Barbade et du Libéria à participer, sans droit de vote, à la discussion du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres¹⁰⁸ concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par Sainte-Lucie.

Résolution 453 (1979)

du 12 septembre 1979

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par Sainte-Lucie¹⁰⁷,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies.

*Adoptée à l'unanimité à la 2167^e
séance.*

¹⁰⁶ Question ayant fait l'objet de résolutions ou décisions de la part du Conseil en 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1952, 1955, 1956, 1957, 1958, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977 et 1978.

¹⁰⁷ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année. Supplément de juillet, août et septembre 1979, document S/13530.

¹⁰⁸ *Ibid.*, document S/13535.